



**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/08/2025

Relizane : 20/01/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE  
RELIZANE

A Monsieur **BOUCHAREB YOUCEF**

Cité Benaama castor Div 177 Cop 102 Relizane

**Objet :** 1<sup>er</sup> **Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°58/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°74 du 21/04/2024 ODN Cite 200 Logts Oued el djemaa il a été constaté que les réserves mentionnés dans le Procès-verbal de réception préalable du 31/12/2024 n'ont pas été complètement levées, vous ne les avez pas pris en considération à ce jour et ce malgré les relances verbales qui vous ont été adressées à plusieurs reprises par mes services.

Je vous mets, donc, en demeure à l'effet de lever ces réserves dans le plus bref délais, faute de quoi il sera appliqué la réglementation en vigueur suite à cette défaillance et vous en assumerez seul toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le Directeur

Salim D...  
Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane